

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## MONTANOV 68 Mo

## SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

## 1.1 Identifiant du produit

Nom commercial du produit Code : MONTANOV 68 Mo  
du produit Nom : 36193Q  
du produit REACH : Produit d'acétalisation entre le glucose et l'alcool C16/18 (pair)

## Numéro d'enregistrement REACH

Numéro d'enregistrement  
01-2119382604-36-0000

## 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation du matériel : Agent émulsifiant. Production de cosmétiques. Tensioactif non ionique.

## 1.3 Données détaillées sur le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Importateur :  
Ekokoza sro  
Fryčovice 297, 73945, Fryčovice  
ID : 07508247, eshop@ekokoza.cz41

adresse e-mail de la personne : eshop@ekokoza.cz  
responsable de cette fiche  
de données de sécurité

## 1.4 Numéro de téléphone pour les situations d'urgence

~~Organisme consultatif national/Centre de toxicologie - RÉPUBLIQUE TCHÈQUE :~~

Numéro de téléphone d'urgence : +420224919293+420224915402 (téléphone 24h/24/  
tous les jours) Centre d'information toxicologique, Na Bojišti 1, 128 08 Prague 2)

## SECTION 2 : Identification des dangers

## 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit : UVCB

~~Classification conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/GHS]~~

Non classé.

 Cette substance n'est pas classée comme dangereuse conformément au règlement CE n° 1272/2008 tel que modifié.

Informations plus détaillées sur les effets sur la santé et les symptômes - voir chapitre 11.

## 2.2 Éléments de marquage

Mention : Aucun mot d'avertissement.  
d'avertissement : Aucun effet négatif grave n'est connu.  
Mentions de danger standard

Contient :  Produit d'acétalisation entre le glucose et l'alcool C16/18 (pair)

La prévention :  Ne peut pas être utilisé.

Réaction :  Ne peut pas être utilisé.

Stockage :  Ne peut pas être utilisé.

Suppression :  Ne peut pas être utilisé.

Informations complémentaires sur l'étiquette :  Non applicable.

MONTANOV 68 Mo

**SECTION 2 : Identification des dangers****2.3 Autres dangers**

Le produit répond aux critères PBT ou vPvB selon le Règlement (CE) n°1907/2006, Annexe XIII

PBT	P.	B	T	vPvB	vB
Oui	N / A	N / A	Oui	N / A	N / A

Autres dangers qui ne sont pas reflétés dans la classification : Ils ne sont pas connus.

**INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

Stockage : NE PAS STOCKER À L'EXTÉRIEUR. Protéger de la chaleur.

**SECTION 3 : Composition/informations sur les composants**

3.1 Substances : UVCB

Nom INCI : ALCOOL CÉTÉARYLIQUE ET GLUCOSIDE CÉTÉARYLIQUE

Nom du produit/préparation	Identifiants	%	Classification conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/GHS]	Taper
Produit d'acétalisation entre le glucose et l'alcool C16/18 (pair)	REACH #: 01-2119382604-36 80 - 100	Non classé.		[*]

D'après les connaissances actuelles du fournisseur, aucun ingrédient supplémentaire n'est présent dans le produit à des concentrations qui seraient classées ou contribueraient à la classification de la substance et ne nécessitent donc pas d'être répertoriés dans cette section.

Taper:

[\*] Substance

[Un fichier

[B] Impureté

[C] Additif stabilisant

Limites hygiéniques des substances dans l'air du lieu de travail, si disponibles, voir chapitre 8.

**SECTION 4 : Premiers secours****4.1 Description des premiers secours**

- Styk avec les yeux** : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Localisez et retirez les lentilles de contact. En cas d'irritation, consulter un médecin.
- Inhalation** : Déplacez la victime à l'air frais et maintenez-la au repos dans une position qui facilite la respiration. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.
- Au contact de la peau** : Laver la peau contaminée avec de l'eau et du savon. Enlevez les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.
- Lorsqu'il est ingéré** : Rincez-vous la bouche avec de l'eau. Déplacez la victime à l'air frais et maintenez-la au repos dans une position qui facilite la respiration. Si le produit a été ingéré et que la personne concernée est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Ne pas faire vomir sauf avis contraire d'un médecin. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.
- Protection des secouristes** : Aucune action ne peut être entreprise qui présenterait un risque pour les personnes ou les actions effectué sans formation appropriée.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés****Effets aigus potentiels sur la santé**

**Contact avec les yeux** : Aucun effet négatif grave connu.

**yeux** : Aucun effet négatif grave connu.

**Par contact avec la peau** : Aucun effet négatif grave n'est connu.

**Ingestion** : Aucun effet négatif grave n'est connu.

**Signes et symptômes de surexposition**

**Styk avec les yeux** : Pas de données spécifiques.

Date de publication/Date de révision : 05/11/2020

Date de l'émission précédente : 26/03/2020

Version : 1,02 2/10

MONTANOV 68 Mo

**SECTION 4 : Premiers secours**

- Inhalation : Aucune donnée spécifique.
- Au contact de la peau : Aucune donnée spécifique.
- Lorsqu'il est ingéré : Aucune donnée spécifique.

**4.3 Indication des soins médicaux immédiats et du traitement particulier**

- Notes pour les médecins : Suivez les symptômes. Contactez immédiatement un spécialiste en toxicologie, si une grande quantité a été avalée ou inhalée.
- Mesures spécifiques : Pas de traitement spécifique.

**SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Responsabilité**

- Agents extincteurs appropriés : Utiliser un agent extincteur adapté à l'extinction des environs de l'incendie.
- Extincteurs inadaptés : Ils ne sont pas connus.

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

- Dangers liés à la substance ou au mélange : Aucun risque particulier d'incendie ou d'explosion.
- Produits inflammables dangereux : Les produits de décomposition peuvent contenir les substances suivantes :  
gaz carbonique  
monoxyde de carbone

**5.3 Instructions pour les pompiers**

- Mesures de protection particulières pour les pompiers : Isolez immédiatement la zone en éloignant toutes les personnes du voisinage de l'accident en cas d'incendie. Aucune action ne peut être entreprise qui présenterait un risque pour les personnes ni aucune action effectuée sans formation appropriée.
- Équipement de protection spécial pour les pompiers : Les pompiers doivent utiliser un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome avec un masque complet. Les vêtements pour pompiers (y compris les casques, les bottes de sécurité et les gants) répondant à la norme européenne EN 469 fourniront un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

**SECTION 6 : Mesures en cas de dispersion accidentelle****6.1 Mesures de protection individuelle, équipements de protection et procédures d'urgence**

- Pour les travailleurs autres que les secouristes : Aucune action ne peut être entreprise qui présenterait un risque pour les personnes ni aucune action effectuée sans formation appropriée. Évacuez les environs. Interdiction d'entrée aux personnes non autorisées et non protégées. Ne touchez pas et ne marchez pas sur le produit déversé. Utilisez l'équipement de protection individuelle requis.
- Pour les secouristes : Si des vêtements spéciaux sont nécessaires pour contenir le déversement, voir la section 8 pour connaître les matériaux appropriés et inappropriés. Consultez également les informations de la section « Pour les travailleurs autres que les secouristes ».

**6.2 Mesures de protection de l'environnement**

- : Empêcher la propagation des matières déversées et la contamination du sol, ainsi que leur rejet dans les cours d'eau, les déchets et les égouts. Si le produit a provoqué une pollution de l'environnement (eaux usées, cours d'eau, sol ou air), informez-en les autorités.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

- Petit déversement : Éloignez les conteneurs de la zone de déversement. Passez l'aspirateur ou balayez le matériau et placez-le dans un conteneur à déchets désigné et marqué. Éliminer dans une entreprise d'élimination des déchets agréée.
- Gros déversement : Éloignez les conteneurs de la zone de déversement. Évitez de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau, fondations de bâtiments ou d'espaces clos. Passez l'aspirateur ou balayez le matériau et placez-le dans un conteneur à déchets désigné et marqué. Éliminer dans une entreprise d'élimination des déchets agréée.

MONTANOV 68 Mo

**SECTION 6 : Mesures en cas de dispersion accidentelle**

- 6.4 Référence à d'autres sections** :
- Voir la section 1 pour les coordonnées d'urgence.
  - Voir la section 8 pour plus d'informations sur les équipements de protection individuelle appropriés.
  - Voir la section 13 pour plus d'informations sur la gestion des déchets.

**SECTION 7 : Manipulation et stockage****7.1 Précautions pour une manipulation en toute sécurité**

- Mesures de protection** :
- Utiliser un équipement de protection individuelle approprié (voir chapitre 8).
- Recommandations en matière d'hygiène du travail** :
- Manger, boire et fumer doivent être interdits dans les lieux où ce matériau est manipulé, où il est stocké et traité. Les travailleurs doivent se laver les mains et le visage avant de manger, boire et fumer. Retirez les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant d'entrer dans les salles à manger. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

**7.2 Conditions de stockage sûr des substances et des mélanges, y compris des substances et des mélanges incompatibles**

- Ne pas conserver au-dessus de la température suivante : 40°C (104°F). Stocker conformément à la réglementation locale. Conserver dans les récipients d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des matières incompatibles (voir chapitre 10) et des aliments et boissons. Conserver le récipient fermé et scellé jusqu'au moment de l'utiliser. Les récipients ouverts doivent être soigneusement refermés et maintenus debout pour éviter les fuites.

Ne pas stocker dans des contenants non marqués. Utilisez un emballage approprié pour éviter toute contamination de l'environnement. Consultez la section 10 pour obtenir des informations sur les matériaux incompatibles avant toute manipulation ou utilisation.

NE PAS STOCKER À L'EXTÉRIEUR. Protéger de la chaleur.

**7.3 Utilisations finales spécifiques/utilisations finales spécifiques**

**Recommandations** Non disponible.

**Solutions spécifiques pour secteur industriel** Non disponible.

**SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

Les informations contenues dans cette section contiennent des recommandations et des lignes directrices générales. Les informations sont fournies sur la base de l'hypothèse d'une utilisation typique du produit. Des précautions supplémentaires peuvent être nécessaires en cas de manipulation de plus grandes quantités ou d'autres utilisations où une exposition accrue des travailleurs ou un rejet dans l'environnement peut se produire.

**8.1 Paramètres de contrôle**Limites hygiéniques des substances dans l'air du lieu de travail

Il n'existe aucune information connue sur la valeur limite.

**Procédures de surveillance recommandées**

- Si le produit contient des composants avec une limite d'exposition prescrite, une surveillance des personnes, de l'air du lieu de travail ou une surveillance biologique peut être nécessaire pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle et/ou pour déterminer la nécessité d'utiliser un équipement respiratoire de protection. Il convient de se référer aux normes de surveillance, par exemple : Norme européenne EN 689 (Air sur le lieu de travail - Lignes directrices pour la détermination de l'exposition par inhalation à des produits chimiques pour comparaison avec les valeurs limites et les stratégies de mesure) Norme européenne EN 14042 (Air sur le lieu de travail - Conseils sur l'application et l'utilisation des procédures d'évaluation de l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Air sur le lieu de travail - Exigences générales relatives aux procédures de mesure des substances chimiques) Pour les méthodes de détermination des substances dangereuses, une référence aux directives procédurales nationales est également nécessaire.

DNEL/DMEL

Nom du produit/préparation	Taper	Exposition	Valeur	Populace	Impact (conséquences)
Produit d'acétalisation entre glucose et C16/18 (pairs) alcool	DNEL Long terme	Long terme Dermique	1,11 mg/kg pc/den	Fonctionnement	Systématique
	DNEL Long terme	Long terme Inhalation	7,84 mg/m <sup>3</sup>	Travailleurs	Systématique

PNEC

MONTANOV 68 Mo

**SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

Nom du produit/préparation	Informations	Valeur	Informations sur la méthode
Produit d'acétalisation entre glucose et C16/18 (pairs) alcool	environnementales Eau douce	0,1mg/l	Facteurs à considérer
	Marin	0,01mg/l	Facteurs à considérer
	Sédiment	927 mg/kg	Facteurs à considérer

**8.2 Limiter l'exposition**

**Contrôles techniques appropriés :** Une ventilation générale appropriée devrait être suffisante pour contrôler l'exposition professionnelle aux contaminants en suspension dans l'air.

**Mesures de protection individuelles****Mesures d'hygiène**

⋮ Lavez-vous soigneusement les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques et avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes ou à la fin d'un quart de travail. Des procédures appropriées doivent être utilisées pour éliminer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements souillés avant toute utilisation ultérieure. Prévoir une douche oculaire et une douche à proximité du lieu de travail.

**Protection des yeux et du visage**

⋮ Portez des lunettes de protection conformes aux normes approuvées chaque fois qu'il existe un risque potentiel pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, aux aérosols, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est probable et que l'évaluation n'indique pas un degré de protection plus élevé, l'équipement de protection suivant doit être utilisé : lunettes de sécurité avec protections latérales.

**Protection des mains**

⋮ En cas de danger anticipé, des gants imperméables approuvés et certifiés résistants aux produits chimiques doivent être utilisés lors de la manipulation du produit chimique.

**Protection du corps**

⋮ En cas de danger éventuel, il est nécessaire que l'expert compétent choisisse un équipement de protection individuelle approprié en fonction du type d'activité réalisée avant de manipuler cette substance.

**Autre protection cutanée**

⋮ Des chaussures appropriées et des mesures de protection de la peau doivent être sélectionnées en fonction de la tâche à effectuer et des risques encourus, et doivent être approuvées par un professionnel avant de commencer à travailler avec ce produit.

**Protection respiratoire:**

En fonction du danger et du potentiel d'exposition, sélectionnez un respirateur qui répond à la norme ou à la certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés conformément à un programme de protection respiratoire pour assurer un ajustement approprié, la formation et d'autres aspects importants de l'utilisation.

**Limiter l'exposition environnementale**

⋮ Veiller au respect des conditions de protection de l'environnement fixées par la législation l'environnement, il est nécessaire de contrôler les émissions des équipements de ventilation et de production. Dans certains cas, pour réduire les émissions à un niveau acceptable, il sera nécessaire d'inclure des épurateurs de fumée, des filtres ou d'apporter des modifications aux équipements de production.

**SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Apparence**

**État** : Substance solide. [Granulés]  
**Couleur** : Blanc.  
**Odeur pH** : Caractéristique.  
 : 5.5 à 7.5 [Fin. (% p/p) : 5 %]

**Point de fusion/point de congélation**

: 61 à 65°C

**Point d'ébullition initial et plage d'ébullition**

: 300 à 355°C

**Point d'allumage**

: Creuset fermé : 195,5°C [ASTM D 93.]

**Inflammabilité du produit**

: Ininflammable.

**La pression de la vapeur**

: 0,0000012 kPa [température ambiante]

**Densité relative**

: 0,89

**Solubilité**

: Insoluble dans les matières suivantes : eau froide.

Se disperse dans les matériaux suivants : eau chaude.

**Solubilité dans l'eau (g/l)**

: &lt;=0,001g/l

MONTANOV 68 Mo

**SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques**Coefficient de partage : n-octanol/  
eau : 7,7

Propriétés oxydantes : Aucun.

## 9.2 Informations supplémentaires

Granulomètres Les : 2,8 - 4 mm : &gt;96%

données reprises dans cette section ne remplacent pas les spécifications.

**SECTION 10 : Stabilité et réactivité**

10.1 Réactif : Aucune donnée spécifique n'est disponible pour ce produit ou ses ingrédients tests de réactivité.

10.2 Stabilité chimique : Le produit est stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses : Aucune réaction dangereuse ne se produit dans des conditions normales de stockage et d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter : Aucune donnée spécifique.

10.5 Matériaux incompatibles : Aucune donnée spécifique.

10.6 Produits de décomposition dangereux : Aucun produit de décomposition dangereux ne doit se former dans des conditions normales de stockage et d'utilisation.

**SECTION 11 : Informations toxicologiques**

## 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Conclusion/résumé : Non classé comme dangereux

Estimations de la toxicité aiguë

Nom du produit/préparation	Orale (mg/kg)	Cutané (mg/ kg)	Inhalation (gaz) (ppm)	Inhalation ( vapeurs) (mg/l)	Inhalation (poussières et aérosols) (mg/l)
Produit d'acétalisation entre glucose et C16/18 alcool (pair)	2500	2500	N / A	N / A	N / A

Irritation/Corrosion

Conclusion/résumé :  
 Peau : Non irritant pour la peau.  
 Yeux : Non irritant pour les yeux.

Hypersensibilité

Conclusion/résumé :  
 Peau : Non sensibilisant pour la peau.

Mutagénité

Nom du produit/préparation	Test	Essayer	Résultat
MONTANOV 68 Mo	OCDE 471	Expérience : In vitro Sujet : Bactéries	Négatif
	OCDE 476	Expérience : In vitro Sujet : Mammifère - animal	Négatif
	OCDE 473	Expérience : In vitro Sujet : Mammifère - humain	Négatif

MONTANOV 68 Mo

**Conclusion/résumé** : Non mutagène dans un ensemble standard de tests génétiques et toxicologiques.

Cancérogène

**Conclusion/résumé** : Ils ne sont pas disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Nom du produit/préparation	Toxicité maternelle	La fertilité	Développement du test de toxine	Dose	Exposition
MONTANOV 68 Mo	Négatif	Négatif	Négatif OCDE 414 & OCDE 407	Orale : 1 000 mg/kg p.c./jour	-

**Conclusion/résumé** : Aucun effet négatif grave connu.

Térogénital

**Conclusion/résumé** : Ils ne sont pas disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Ils ne sont pas disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Ils ne sont pas disponibles.

Risque d'inhalation

Ils ne sont pas disponibles.

Effets aigus potentiels sur la santé

**Styk avec les yeux** : Aucun effet négatif grave connu.

**Inhalation** : Aucun effet négatif grave connu.

**Au contact de la peau** : Aucun effet négatif grave connu.

**Lorsqu'il est ingéré** : Aucun effet négatif grave connu.

Symptômes correspondant aux propriétés physiques, chimiques et toxicologiques

**Styk avec les yeux** : Pas de données spécifiques.

**Inhalation** : Aucune donnée spécifique.

**Au contact de la peau** : Aucune donnée spécifique.

**Lorsqu'il est ingéré** : Aucune donnée spécifique.

Effets retardés et immédiats ainsi que effets chroniques d'une exposition à court et à long termeExposition à court termeExposition à long termeEffets chroniques potentiels sur la santéToxicité chronique

Nom du produit/préparation	Résultat	Test	Dose	Exposition
MONTANOV 68 Mo	Subchronique NOAEL Orale OCDE 407		1 000 mg/kg p.c./jour	28 jours
	Subchronique NOAEL Orale OCDE 408		1 000 mg/kg p.c./jour	90 jours

**Conclusion/résumé** : Non classé comme dangereux

**En général** : Aucun effet négatif grave connu.

**Cancérogène** : Aucun effet négatif grave connu.

**Mutagénite** : Aucun effet négatif grave connu.

**Térogénital** : Aucun effet négatif grave connu.

**Impact sur le développement** : Aucun effet négatif grave connu.

**Effet sur la fertilité** : Aucun effet négatif grave connu.

**Plus d'information** : Ils ne sont pas disponibles.

MONTANOV 68 Mo

## SECTION 12 : Informations écologiques

## 12.1 Toxicité

Nom du produit/ préparation	Résultat	Test	Deuxième	Exposition
MONTANOV 68 Mo	EC50 aiguë >100 mg/l	OCDE 201	Algues - Desmodesmus subspicatus	72 heures
	Aiguë EC50 >100 mg/l Frais Eau	OCDE 202	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë CL50 >100 mg/l Frais Eau	OCDE 203	Ryba - Danemark rerio	96 heures
	Chronique NOEC 1 000 mg/kg	OCDE 222	Ver de terre - Eisenia fetida	4 semaines

Conclusion/résumé : Non classé comme dangereux

## 12.2 Persistance et déployabilité

Nom du produit/préparation	Test	Résultat	Dose	Vaccin
MONTANOV 68 Mo	OCDE 301B	97,4% - Facile - 28 jours	20mg/l	Cal activé

Conclusion/résumé : Ce produit est facilement biodégradable.

Nom du produit/préparation	Demi-vie dans l'eau	Photodégradation	Biodégradabilité
MONTANOV 68 Mo	-	-	Facilement

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit/préparation	LogPow	FBC	Potentiel
MONTANOV 68 Mo	7,7	-	haut

## 12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de partage sol/eau (KOC) : >5,63

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit répond aux critères PBT ou vPvB selon le Règlement (CE) n°1907/2006, Annexe XIII

PBT	P.	B	T	vPvB	vB
<input checked="" type="checkbox"/> Oui	N / A	N / A	Oui	N / A	N / A

12.6 Autres effets indésirables : Aucun effet négatif grave n'est connu.

## SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

## 13.1 Modalités de gestion des déchets

## Produit

Méthodes de suppression : La création de déchets doit être évitée autant que possible. L'élimination de ce produit, des solutions et de tous les sous-produits doit à tout moment être conforme à la protection de l'environnement, à la législation sur les déchets et à toutes les exigences des autorités locales. Confiez l'élimination des matières excédentaires et non recyclables à une entreprise autorisée. Les déchets ne doivent pas être déversés dans le système d'égouts sans traitement, à moins qu'ils ne soient pleinement conformes aux exigences de toutes les autorités compétentes.

Déchets dangereux : Selon les connaissances actuelles du fournisseur, ce produit ne doit pas être considéré comme déchets dangereux tels que définis par la directive européenne 2008/98/CE.

## Emballage

MONTANOV 68 Mo

## SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

- Méthodes de suppression** : La création de déchets doit être évitée autant que possible. Les déchets d'emballage doivent être recyclés. Envisagez de les brûler ou de les mettre en décharge uniquement si le recyclage n'est pas possible.
- Mesures spéciales** : Ce matériel et son emballage doivent être éliminés de manière sécuritaire. Des résidus de produit peuvent rester dans des conteneurs ou des réservoirs vides. Prévenir la propagation des matières déversées et la contamination des sols, ainsi que leur rejet dans les cours d'eau, déchets et eaux usées.

## SECTION 14 : Informations relatives au transport

	ADR/RID	ADN	IMDG	LE VOILÀ
14.1 Numéro ONU	Ne s'applique pas.	Ne s'applique pas.	<input checked="" type="checkbox"/> Ne s'applique pas.	<input checked="" type="checkbox"/> Ne s'applique pas.
14.2 Officiel (ONU) Nom pour la livraison	-	-	-	-
14.3 Classe(s) de danger pour le transport.	-	-	-	-
14.4 Groupe d'emballage	-	-	-	-
14.5 Danger pour l'environnement	Oui.	Oui.	<input checked="" type="checkbox"/> Oui.	<input checked="" type="checkbox"/> Oui.
14.6 Mesures de sécurité particulières pour les utilisateurs	Transport chez l'utilisateur : toujours transporter dans des conteneurs fermés, construits et sécurisés. Assurez-vous que les personnes transportant le produit savent quoi faire en cas d'accident ou de déversement de produit.			
Plus d'information	-	-	-	-

14.7 Transport en vrac selon les instruments de l'OMI : Ils ne sont pas disponibles.

## SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation spécifiques en matière de sécurité, de santé et d'environnement à la substance ou au mélange

[Règlement UE \(CE\) n° 1907/2006 \(REACH\)](#)

[Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation](#)

[Annexe XIV](#)

Aucun de ces dossiers n'est répertorié.

[Substances extrêmement préoccupantes](#)

Aucun de ces dossiers n'est répertorié.

**Annexe XVI - Restrictions à la production, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses, mélanges et objets** : Ne peut pas être utilisé.

[Autres réglementations de l'UE](#)

Catalogue européen : Tous les dossiers sont répertoriés ou exclus de la liste.

Émissions industrielles (prévention et contrôle intégrés de la pollution) - l'air :  Non listé

MONTANOV 68 Mo

## SECTION 15 : Informations réglementaires

Émissions industrielles : Non listé  
(prévention et contrôle  
intégrés de la pollution) -  
Eau

[Substances appauvrissant la couche d'ozone \(1005/2009/UE\)](#)

Pas dans la liste.

[Consentement éclairé préalable \(PIC\) \(649/2012/UE\)](#)

Pas dans la liste.

[Directive Seveso](#)

Ce produit n'est pas contrôlé selon la directive Seveso.

Pas dans la liste.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique : Ne peut pas être utilisé.

## SECTION 16 : Informations complémentaires

Indique les informations qui ont été modifiées par rapport à la version précédente.

Abréviations : ETA = estimation de la toxicité aiguë  
CLP = Règlement sur la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges [Règlement (CE) 1272/2008]  
DNEL = dose dérivée sans effet nocif  
Règlement H de l'Union européenne = CLP - règlement sur les dangers spécifiques  
PNEC = estimation de la concentration sans effet nocif  
RRN = Numéro d'enregistrement REACH

[Procédure utilisée pour obtenir la classification selon le règlement \(CE\) n° 1272/2008 \[CLP/GHS\]](#)

Classification	Justification
Non classé.	

Texte intégral des phrases H abrégées : Ne peut pas être utilisé.

Texte intégral des classifications [CLP/SGH] : Ne peut pas être utilisé.

[Histoire](#)

j'imprimerai la date : 05/11/2020

Date de publication/Date de révision : 05/11/2020

Date de l'émission précédente : 26/03/2020

Version : 1.02

[Note aux lecteurs](#)

Les informations contenues dans ce document sont indicatives : elles sont basées sur l'état de connaissance de SEPPIC\* sur le produit à la date ci-dessus. Elle s'applique au produit dans l'état indiqué selon les spécifications fournies par SEPPIC\*. En cas de combinaison, le mélange ou la transformation du produit relève de la responsabilité de l'utilisateur afin de s'assurer qu'aucun nouveau danger ne puisse survenir. L'utilisation de ces informations échappe au contrôle de SEPPIC\*, qui n'offre aucune garantie expresse ou implicite et n'est pas responsable de l'utilisation que fait l'utilisateur de ces informations et du produit. SEPPIC\* désigne la société SEPPIC SA et ses filiales (les adresses sont indiquées sur [www.seppic.com](http://www.seppic.com) )